48

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

DECLARATION DU BURKINA FASO A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LE SECOND CYCLE DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (E.P.U)

GENEVE, LE 29 AVRIL 2014

Prononcée par Mme
Myriam Pouta
Conseiller juridique
MP du Burkina Faso

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation de la République Démocratique du Congo et la félicite pour son rapport national au titre du second cycle de l'EPU et pour la présentation qui vient d'en être faite.

Ce rapport met en évidence les progrès qui ont été accomplis par la RDC depuis la présentation de son premier rapport le 3 décembre 2009.

Ma délégation voudrait apprécier positivement le caractère participatif qui a prévalu à l'élaboration du rapport, de même que l'évolution législative caractérisée, entre autres, par l'adoption de la loi de décembre 2013 portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, l'adoption la même année de la loi sur les droits de la femme et la parité, et de celle organisant les juridictions de l'ordre judiciaire. La promotion et la défense des droits des femmes ont sans doute été facilitées par l'amélioration du cadre institutionnel qui a vu la création de l'Agence nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre.

Tout conflit armé bouleverse les structures sociales, économiques et politiques d'un pays; en conséquence, la délégation du Burkina Faso est consciente des défis qui se présentent à la RDC en tant que pays traversant une longue période à la fois de crise politico-militaire, de graves violations des droits de l'homme, et de recherche constante de pacification. L'un des plus importants défis semble être celui consistant à réinstaurer la justice et à la rendre de façon équitable pour tous. En effet, la question de la justice pénale représente un enjeu central aussi bien pour la RDC que pour la communauté internationale.

Ma délégation voudrait donc se réjouir de la prise des mesures suivantes : l'adhésion de la RDC au Protocole à la Convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, l'adoption de la loi criminalisant la torture, la poursuite et la sanction des auteurs de violations des droits humains, notamment les violences sexuelles faites aux femmes, la réforme du système pénitentiaire, la création de tribunaux pour enfants et les mesures prises en vue de protéger ces derniers contre l'enrôlement dans les conflits armés.

La délégation du Burkina Faso voudrait exhorter la RDC à prendre des mesures pour l'introduction de modules spécifiques sur les droits de l'homme à tous les niveaux d'enseignement, à poursuivre sa coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux de droits humains, à dynamiser le cadre national de concertation humanitaire créé par le décret du 23 janvier 2013 et à renforcer le rôle d'interface des ONG et des organisations de la société civile.

Elle invite la communauté internationale, si la République Démocratique du Congo le souhaite, à continuer d'apporter son soutien aux multiples efforts de la République Démocratique du Congo pour un retour à une paix durable, condition indispensable à la jouissance effective des droits humains dans ce pays.

Je vous remercie.